
DESTINATAIRES : À tous les médecins, gestionnaires cliniques, infirmières et inhalothérapeutes du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEURS : Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques, DSIEU

DATE : 2022-11-29

OBJET : **Nouvelle ordonnance collective** : Initier de l'O₂ en contexte d'insuffisance respiratoire ou en situation d'urgence

Suite aux travaux d'harmonisation, une ordonnance collective transversale a été élaborée, en collaboration avec les infirmières, inhalothérapeutes et médecins. Cette nouvelle OC sera disponible sur l'Intranet CISSSMO dès le 29 novembre prochain :

[OC-6071 Initier de l'oxygène en contexte d'insuffisance respiratoire ou situation d'urgence](#)

Cet outil s'applique dans toutes les installations et secteurs ayant accès à de l'oxygène, **à l'exception** de la clientèle nouveau-né (bébé de 0 à 30 jours) pour qui les travaux se poursuivront. L'utilisation de l'OC-1200-15-017 *Initier l'administration d'oxygène et le sevrage progressif chez le nouveau-né* est donc maintenu.

À noter que des travaux sont actuellement en cours afin d'obtenir une version CISSSMO de l'OC d'oxygène pour le nouveau-né.

À compter du 29 novembre 2022, date du déploiement, les outils cliniques anciennement en vigueur dans les anciennes composantes seront annulés.

Les gestionnaires sont responsables de retirer les outils annulés de leur milieu (soit toutes les OC traitant de l'administration d'oxygène en situation d'urgence chez les enfants de 30 jours et plus) **et de bien diffuser l'information à leurs équipes.**

Annulation d'outils cliniques existants - Liste non exhaustive	
Secteurs	Annulation
Jardins-Roussillon	OC-Administration d'oxygène (CLSC)
Suroît	OC 1200-15-018 Initier l'administration d'oxygène chez la clientèle pédiatrique (moins de 18 ans) OC 1200-14-001 Initier l'administration d'oxygène chez la clientèle adulte (18 ans et plus)
Haut-Saint-Laurent	
Vaudreuil-Soulanges	OC-19 Initier l'administration d'O ₂ en situation d'urgence

SOINS INFIRMIERS :

Nous recommandons une lecture obligatoire pour toutes les infirmières afin de prendre connaissance de la nouvelle ordonnance collective. À noter, les conseillères en soins et soutien clinique de vos secteurs seront disponibles pour répondre à vos questions.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

CR